

AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT

Siège Social : 5 rue Roland Barthes, 75598 PARIS Cedex 12
Dotation de 400 000 000 €

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

Ce rapport contient 4 pages

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de l'Agence Française de Développement, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directeur Général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe qui expose les changements de méthodes comptables relatifs aux nouvelles normes IFRS d'application obligatoire au 1er janvier 2009, ainsi qu'à la comptabilisation des obligations convertibles.

II - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de crise économique. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance nos propres appréciations.

- La note 2.2.3 aux états financiers expose les méthodes comptables retenues pour la valorisation des actifs et passifs financiers. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par l'Agence Française de Développement et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.
- Le provisionnement des risques de crédit constitue un domaine d'estimation comptable significative dans toute activité bancaire tout particulièrement dans le contexte actuel de crise : votre société comptabilise des dépréciations sur les prêts aux établissements de crédit et à la clientèle pour couvrir les risques inhérents à ses activités, tel que décrit en notes 2.2.7, 3.1 note 4 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles ou des provisions collectives.
- Votre société constitue également d'autres provisions, tel que décrit dans les notes 2.2.6 et 3.1 note 10 de l'annexe. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par l'Agence Française de Développement pour identifier et évaluer les risques, et leur couverture par les provisions nécessaires.
- Nous avons examiné les traitements comptables retenus par la société sur les engagements de rachats des minoritaires qui ne font pas l'objet de dispositions spécifiques dans le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et nous sommes assurés que la note 2.2.4 aux états financiers donne une information appropriée à cet égard.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

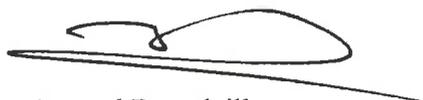
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris La Défense et Courbevoie, le 2 avril 2010

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit



Arnaud Bourdeille

MAZARS



Odile Coulaud

Sommaire

États financiers consolidés établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne..... 5

Préambule 5

Bilan au 31 décembre 2009 6

Compte de résultat au 31 décembre 2009 7

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au 31 décembre 2009..... 8

Tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2009 9

Tableau de passage des capitaux propres10

du 31 décembre 2007 au 31 décembre 200910

Notes annexes aux états financiers 11

1. Faits marquants11

1.1 Crise financière11

1.2 Fisea.....11

1.3 TR Propasia Limited11

1.4 Fonds DOM11

1.5 Traitement Club de Paris (Côte d'Ivoire).....11

2. Principes et méthode appliqués aux états financiers au 31 décembre 200912

2.1 Périmètre et méthodes de consolidation12

2.2 Principes et méthodes comptables15

3. Notes annexes relatives aux états financiers au 31 décembre 2009.....23

3.1 Notes relatives au Bilan.....23

3.2 Notes relatives au Compte de résultat.....28

3.3 Information sur les risques31

3.4 Informations complémentaires35

États financiers consolidés établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

Préambule

Présentation générale

L'Agence française de développement (AFD) est un établissement public industriel et commercial chargé du financement de l'aide au développement. Le montant de la dotation de l'AFD est de 400 M€.

Adresse du siège social : 5 rue Roland Barthes – 75598 Paris Cedex 12

Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 775 665 599.

Normes comptables applicables à l'Agence française de développement

Les états financiers, objet du présent document, comprennent les états financiers de synthèse ainsi que les notes annexes. Ils sont présentés selon la recommandation CNC 2004-R-03 relative au format des documents de synthèse des entreprises relevant de la réglementation bancaire et financière sous référentiel comptable international.

Les comptes consolidés sont établis selon les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) telles qu'adoptées par la Commission européenne. Les normes IFRS comprennent les normes comptables émises par l'International Accounting Standard Board (IASB) ainsi que les interprétations données par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC).

Les principes comptables appliqués, pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 de l'AFD, sont décrits dans la note 2.2.

Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros.

Bilan au 31 décembre 2009

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2009 IFRS	31/12/2008 IFRS
Actif			
Caisse, Banques centrales		25 628	20 254
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1	82 156	97 498
Instruments dérivés de couverture	2	416 247	415 093
Actifs financiers disponibles à la vente	3	446 729	317 006
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4	3 566 706	3 053 763
<i>À vue</i>		466 826	506 727
<i>À terme</i>		3 099 880	2 547 036
Prêts et créances sur la clientèle	4	8 318 835	8 764 148
<i>Créances commerciales</i>		1 776	1 022
<i>Autres concours à la clientèle</i>		8 317 059	8 763 126
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>			
<i>Crédit-bail</i>			
Ecart de réévaluation de portefeuille couvert en taux		65 723	55 194
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3	654 423	582 422
Actifs d'impôts courants		164	164
Actifs d'impôts différés		7 707	6 245
Comptes de régularisation et autres actifs divers	5	135 530	109 716
<i>Comptes de régularisation</i>		124 008	99 081
<i>Autres Actifs</i>		11 522	10 635
Participations dans les sociétés mises en équivalence	18	147 778	147 743
Immobilisations corporelles	6	108 630	105 669
Immobilisations incorporelles	6	14 692	16 120
Total de l'actif		13 990 948	13 691 035
Passif			
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1	36 933	37 049
Instruments dérivés de couverture	2	424 657	312 473
Dettes envers les établissements de crédit	7	87 914	309 503
<i>À vue</i>		78 757	162 165
<i>À terme</i>		9 157	147 338
Dettes envers la clientèle	7	4 502	5 261
<i>Comptes d'épargne à régime spécial</i>		-	-
<i>dont à vue</i>			
<i>Autres dettes</i>		4 502	5 261
<i>dont à vue</i>		4 502	5 261
<i>dont à terme</i>			
Dettes représentées par un titre	7	6 055 492	4 852 091
<i>Bons de caisse</i>			
<i>Titres du marché interbancaire</i>			197 182
<i>Emprunts obligataires</i>		6 055 492	4 654 909
Ecarts de réévaluation de portefeuille couvert en taux			
Passifs d'impôts courants		158	148
Passifs d'impôts différés		137	95
Comptes de régularisation et passifs divers	5	1 254 751	2 274 443
<i>Emprunts auprès du Trésor</i>		407 536	459 912
<i>Fonds publics affectés</i>		221 748	120 604
<i>Autres passifs</i>		625 467	1 693 927
Provisions	10	483 352	463 503
Dettes subordonnées		2 903 846	2 818 830
Total des dettes		11 251 742	11 073 396
Capitaux propres Part du Groupe		2 558 881	2 480 814
Dotations et réserves liées		860 000	860 000
Réserves consolidées et autres		1 448 615	1 455 620
Gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres		7 840	- 1 401
Résultat de l'exercice		242 426	166 595
Intérêts minoritaires		180 325	136 825
Total du passif		13 990 948	13 691 035

Compte de résultat au 31 décembre 2009

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2009 IFRS	31/12/2008 IFRS
Intérêts et produits assimilés	12	876 747	756 382
Opérations avec les établissements de crédit		196 050	224 905
Opérations avec la clientèle		406 419	255 256
Obligations et titres à revenu fixe		38 542	39 120
Autres intérêts et produits assimilés		235 736	237 101
Intérêts et charges assimilées	12	592 664	613 067
Opérations avec les établissements de crédit		133 399	98 929
Opérations avec la clientèle		33 969	34 043
Obligations et titres à revenu fixe		229 384	202 484
Autres intérêts et charges assimilés		195 912	277 611
Commissions (produits)		41 186	34 166
Commissions (charges)		690	821
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat	13	-10 350	-67 305
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	14	19 240	27 943
Produits des autres activités	15	183 324	232 513
Charges des autres activités		16 600	11 394
Produit net bancaire		500 193	358 417
Charges générales d'exploitation		227 817	192 311
<i>Frais de personnel</i>	16	140 116	121 582
<i>Autres frais administratifs</i>		87 701	70 729
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	6	12 888	12 878
Résultat brut d'exploitation		259 488	153 228
Coût du risque	17	-5 782	15 693
Résultat d'exploitation		253 706	168 921
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	18	5 490	7 517
Gains ou pertes nets sur autres actifs		55	74
+/-Variation de la valeur des acquisitions			
Résultat avant impôt		259 251	176 512
Impôts sur les bénéfices	19	-7 633	-1 940
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
Résultat net		251 618	174 572
Intérêts minoritaires		-9 192	-7 977
Résultat net - Part du Groupe		242 426	166 595

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au 31 décembre 2009

en milliers d'euros

	31/12/2009 IFRS	31/12/2008 IFRS
Résultat Net	251 618	174 572
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente (net d'impôt)	10 290	-7 921
Total des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	10 290	-7 921
Résultat net et gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	261 908	166 651
Dont part du Groupe	248 877	161 964
Dont part des intérêts minoritaires	13 031	4 687

Tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2009

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2009 IFRS	31/12/2008 IFRS
Résultat avant impôts (A)	250 060	168 535
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	12 888	12 878
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	-2 026
Dotations nettes aux autres provisions (y compris provisions techniques d'assurance)	-40 732	45 238
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-3 587	-5 223
Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-10 024	-21 033
Perte nette/(gain net) des activités de financement	0	0
Autres mouvements	-13 378	26 109
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres éléments (B)	-54 832	55 943
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-450 528	-20 399
Flux liés aux opérations avec la clientèle	472 281	-889 198
Flux liés aux autres opérations affectant des autres actifs ou passifs financiers	406 508	565 225
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-9 188	115 457
Impôts versés	-8 743	-10 881
= (Diminution) augmentation nette de la trésorerie liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (C)	410 329	-239 795
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (A+B+C)	605 557	-15 317
Flux liés aux actifs financiers et participations	-479 809	211 701
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-14 367	-11 316
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-494 176	200 385
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-131 273	-136 966
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	70 257	111 431
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-61 016	-25 535
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	50 365	159 533
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	<u>363 060</u>	<u>203 527</u>
Solde net des comptes de caisse, banques centrales	20 253	35 125
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	342 806	168 402
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>413 424</u>	<u>363 060</u>
Solde net des comptes de caisse, banques centrales	25 627	20 253
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	387 797	342 806
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	50 365	159 533

Tableau de passage des capitaux propres du 31 décembre 2007 au 31 décembre 2009

<i>en milliers d'euros</i>	Dotation	Réserves liées à la dotation	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Gains/ pertes latents ou différés	Capitaux propres, part du groupe
Capitaux propres au 31 décembre 2007 (Normes IFRS)	400 000	460 000	1 487 009	261 756	6 117	2 614 882
Quote part du résultat 2007 affectée dans les réserves			-26 759	26 759		0
Dividendes versés				-288 515		-288 515
Autres variations			-4 630			-4 630
Résultat 2008				166 595		166 595
Gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres de l'exercice 2008					-7 518	-7 518
Capitaux propres au 31 décembre 2008 (Normes IFRS)	400 000	460 000	1 455 620	166 595	-1 401	2 480 814
Quote part du résultat 2008 affectée dans les réserves			-575	575		0
Dividendes versés				-167 170		-167 170
Autres variations			-6 430			-6 430
Résultat 2009				242 426		242 426
Gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres de l'exercice 2009					9 241	9 241
Capitaux propres au 31 décembre 2009 (Normes IFRS)	400 000	460 000	1 448 615	242 426	7 840	2 558 881

Notes annexes aux états financiers

1. Faits marquants

1.1 Crise financière

La récente crise financière internationale n'a pas eu d'impact avéré, sur l'activité de l'AFD, en 2009 et n'a pas anormalement généré d'impayés sur les créances. L'AFD n'a pas traité d'opération avec des contreparties ayant fait faillite ou d'autres établissements à risque. Concernant le choix des contreparties, aucune opération n'est engagée avec les contreparties les plus fragiles (notations internationales les plus faibles et CDS les plus élevés), et les banques françaises sont privilégiées.

1.2 Fisea

Le Fonds d'investissement et de soutien aux entreprises en Afrique (Fisea) a été créé en avril 2009. Cette société par actions simplifiées dotée d'un capital de 60 M€ est détenue à 100 % par l'AFD, Proparco détenant une seule action. Au 31 décembre 2009, le capital a été libéré à hauteur de 50 %, soit 30 M€. La gestion de Fisea est assurée par Proparco, filiale de l'AFD.

1.3 TR Propasia Limited

TR Propasia LTD est une société anonyme créée en octobre 2008 dont l'objet social est la prise de participation, dans des sociétés ou organismes favorisant le développement économique et social dans le respect de l'environnement, en Asie. Cette société domiciliée à Hong Kong est dotée d'un capital de 10 M\$. Elle est détenue à 100 % par Proparco. Au 31 décembre 2009, le capital est libéré à hauteur de 10 %, soit 1 M\$.

1.4 Fonds DOM

Le Fonds DOM, fonds de garantie public déployé en Martinique, Guadeloupe, Guyane et Réunion, a été repris dans la comptabilité de l'AFD le 1er octobre 2009 conformément aux accords conclus entre l'État, l'AFD et Oseo Garantie. Au 31 décembre la valeur du Fonds s'élève à 168 M€

1.5 Traitement Club de Paris (Côte d'Ivoire)

Dans le cadre du traitement de l'accord de consolidation signé entre la France et la Côte d'Ivoire le 9 décembre 2009, l'AFD a obtenu le remboursement des créances arriérées qu'elle détenait sur l'État ivoirien à hauteur de 1 469 M€. En contrepartie elle a reversé à l'État français les avances de trésorerie perçues de ce dernier pour compenser ses impayés, soit 1 034 M€. L'impact sur le résultat de l'exercice s'élève à +87 M€ et correspond aux reprises de dépréciation d'intérêts.

2. Principes et méthode appliqués aux états financiers au 31 décembre 2009

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2009 par le conseil d'administration le 8 avril 2010.

Dans les comptes consolidés présentés au 31 décembre 2009, l'AFD a appliqué les dispositions d'IAS 1 révisée, relatives à la présentation des états financiers, l'amendement à IFRS 7 relatif à l'amélioration de l'information à fournir sur les instruments financiers et IFRS 8 relatif au secteur opérationnel, d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2009.

Les changements de méthodes induits par l'application des ces normes n'affectent que la présentation des comptes et n'ont aucun impact sur le résultat consolidé.

Les informations comparatives, pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2009, ont été retraitées pour être mises en conformité avec les normes IAS 1 révisée et IFRS 7.

Présentation des états financiers :

L'AFD présente l' « état du résultat net et les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » au 31 décembre 2009 à la suite du « compte de résultat », ainsi que l'insertion dans le tableau de « passage des capitaux propres » du 31 décembre 2007 au 31 décembre 2009 des « variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

Juste valeur des instruments financiers :

La juste valeur des actifs et passifs est détaillée au 31 décembre 2009 selon trois niveaux : prix de marché coté (niveau 1), technique de valorisation utilisant des paramètres observables (niveau2), technique de valorisation utilisant des paramètres non observables (niveau 3).

Identification et présentation des secteurs opérationnels :

La nouvelle méthode comptable appliquée aux informations au titre de ce secteur opérationnel est décrite dans la note 2.2.10

En cours d'exercice, un changement de méthode comptable a été effectué concernant la comptabilisation des obligations convertibles détenues par Proparco, initialement comptabilisées en « Prêts et créances », et qui conformément à la norme IAS 39 ont été reclassés en « Actifs disponibles à la vente ». Ces obligations ont été cédées au cours du second semestre 2009.

2.1 Périmètre et méthodes de consolidation

2.1.1 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de l'Agence française de développement regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable, hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour les comptes consolidés du groupe.

Sont exclues du périmètre de consolidation :

- ✓ les sociétés ne présentant pas de caractère significatif,
- ✓ les sociétés étrangères dans lesquelles l'AFD détient une participation historique, en raison des difficultés d'obtention de leurs comptes dans la forme et les délais requis, et aussi du fait que l'AFD n'y exerce pas d'influence notable en raison de leur caractère public ou parapublic.

La liste des participations détenues par l'AFD directement ou indirectement et supérieures à 20 % du capital des sociétés est présentée dans le tableau qui figure à la page suivante¹.

1/ ✓ Le pourcentage de contrôle exprime le degré d'influence de la société mère dans les décisions des sociétés, dont elle détient une quote-part. Il permet de déterminer la méthode de consolidation.
✓ Le pourcentage d'intérêt exprime les droits de la société mère dans les capitaux propres de la société consolidée. Il sert de base aux calculs de la consolidation.

	Localisation	% de contrôle 2008	% de contrôle 2009	% d'intérêt 2009	Total Bilan	Part contributive au résultat (1)
AFD					13 820 839	228 444
Filiales intégrées globalement						
Soderag	Antilles	100.00	100.00	100.00	7 546	19
Proparco	Paris	59.04	59.49	59.49	1 951 415	13 484
Sogefom - Part AFD	Paris	58.69	58.69	60.01	40 656	95
Sogefom - Part Socredo	Paris	3.76	3.76			
Fisea	Paris		100.00	100.00	81 410	-5 026
Propasia	Hong Kong		100.00	59.49	6 932	-80
Participations mises en équivalence						
- Entreprises non financières						
Société Immobilière de Nouvelle Calédonie	Nle-Calédonie	50.00	50.00	50.00	625 498	1 853
Société immobilière de la Martinique	Martinique	22.27	22.27	22.27	422 972	1 017
- Entreprises financières						
Banque Socredo	Polynésie	35.00	35.00	35.00	2 044 568	2 619
Participations exclues						
- Organismes publics ou parapublics étrangers						
Société Financière Algérienne et Européenne de Participation (Finalep)	Algérie	28.73	28.73	28.73	2 297	
Gari	Togo	27.01	27.01	27.01	38 160	
Banque nationale de Développement Agricole	Mali	22.67	22.67	22.67	243 754	
Banque de Développement des Seychelles	Seychelles	20.41	20.41	20.41	20 015	
Société de Gestion et d'Exploitation de l'Aéroport de Conakry G'Bessia	Guinée	20.00	20.00	20.00	5 924	
- Participations de Proparco à l'étranger						
Tunisie Sicar	Tunisie	20.00	20.00	20.00	1 500	
Upline Technologies	Maroc	20.00	20.00	20.00	419	
Averroes Finance	Multi-pays	34.25	34.25	34.25	19 348	
Central Africa Growth Fund	Multi-pays	22.57	24.47	24.47	32 206	
I & P Capital (Indian Ocean) Ltd	Multi-pays	20.00	20.00	20.00	15 079	
CMAR	Maurice	20.00	20.00	20.00	48 600	
BNP Paribas	Mauritanie	20.00	20.00	20.00	75 758	
FEGACE Asia sub fund	Multi-pays	20.00	20.00	20.00	12 552	
IT Holding	Égypte	24.30	24.30	24.30	14 326	
DPF II	Multi-pays		20.00	20.00	57 366	
Vietnam Debt Fund	Multi-pays		26.84	26.84	13 814	
Wadi Holding	Multi-pays		35.29	35.29	127 370	
- Sociétés françaises dont le total du bilan n'est pas significatif						
Retiro Participations - Part Proparco	Paris	99.00	99.00	99.00	8	
Résultat part Groupe						242 426

(1) avant élimination des opérations intragroupe

2.1.2 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

✓ L'intégration globale

Tous les comptes sont incorporés poste par poste, tant au bilan qu'au hors-bilan de l'AFD, avec constatation des droits des « actionnaires minoritaires ». La même opération est effectuée pour les comptes de résultat.

Sont intégrées les cinq sociétés suivantes :

- La Société de Promotion et de Participation pour la Coopération économique (Proparco) créée en 1977.
Au 31 décembre 2009, le capital de cette société s'élève à 485,33 millions d'euros, la participation de l'AFD à 59,49 %.
- La Société de Développement Régional Antilles-Guyane (Soderag), pour laquelle l'AFD a pris le contrôle en 1995 à la demande de l'État français, et qui a été mise en liquidation en 1998, après que le retrait de son agrément en tant qu'établissement de crédit ait été prononcé.
Au 31 décembre 2009, le capital de cette société s'élève à 5,6 millions d'euros. L'AFD en détient 100 %.
- La Société de Gestion des fonds de garantie d'Outre-mer (Sogefom), dont l'AFD a procédé au rachat des actions détenues par l'Institut d'émission d'Outre-mer (IEOM) le 12 août 2003, à la demande du ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie, et du ministère de l'Outre-mer.
Au 31 décembre 2009, le capital de cette société s'élève à 1,1 million d'euros. L'AFD en détient 58,69 %.
- Le Fonds d'investissement et de soutien aux entreprises en Afrique (Fisea) a été créé en avril 2009. Cette société par action simplifiée est dotée d'un capital de 60 M€ et détenue à 100 % par l'AFD, Proparco détenant une action. Au 31 décembre 2009, le capital a été libéré à hauteur de 50 %, soit 30 M€. La gestion de Fisea est assurée par Proparco.
- TR Propasia LTD est une société anonyme créée en octobre 2008 dont l'objet social est la prise de participation, dans des sociétés ou organismes favorisant le développement économique et social dans le respect de l'environnement, en Asie. Cette société domiciliée à Hong Kong est dotée d'un capital de 10 M\$. Elle est détenue à 100 % par Proparco. Au 31 décembre 2009, le capital est libéré à hauteur de 10 %, soit 1 M\$. Au cours du premier semestre 2009 aucun investissement n'a été réalisé.

✓ La mise en équivalence

Elle consiste à retenir, pour la valorisation de la participation, la situation nette de la société, d'une part, à introduire une quote-part de son résultat retraité, d'autre part, ceci au prorata de la participation détenue dans son capital.

Au 31 décembre 2009, cette méthode a été appliquée à trois sociétés dans lesquelles l'Agence française de développement détient directement ou indirectement une participation comprise entre 20 et 50 % et sur lesquelles elle exerce une influence notable : la Société Immobilière de Nouvelle Calédonie (SIC), la Société Immobilière de la Martinique (Simar) et la Socredo.

✓ Remarques sur les autres sociétés

L'AFD détient par ailleurs des participations dans un certain nombre de sociétés sur la gestion desquelles elle n'exerce aucune influence notable. Ces sociétés ne sont pas consolidées, ni globalement, ni par mise en équivalence. Elles figurent à l'actif au poste « Actifs financiers disponibles à la vente ».

2.1.3 Retraitement des opérations internes

✓ Élimination des opérations réciproques

Pour les sociétés intégrées globalement, les éliminations suivantes ont été effectuées :

- soldes des comptes de bilan inter sociétés (prêts, emprunts, dépôts etc...),
- soldes des charges et produits (intérêts et produits et charges assimilés, prestations diverses, etc..),
- dividendes inter-sociétés (cette élimination a également été effectuée pour les sociétés mises en équivalence),
- indemnités de remboursement anticipé (les indemnités payées à l'AFD par les filiales qui lui ont remboursé des emprunts par anticipation ont été retraitées de manière à harmoniser, dans la comptabilité des filiales concernées, les modalités d'étalement de ces indemnités sur celles pratiquées par l'Agence).

✓ Élimination des dépréciations internes

Sont éliminées les dépréciations internes constituées au niveau de l'AFD sur les titres détenus dans le capital de l'ensemble des filiales, et les créances sur les filiales intégrées globalement.

2.2 Principes et méthodes comptables

Les états financiers consolidés de l'AFD sont établis en utilisant des méthodes comptables appliquées de façon constante sur toutes les périodes présentées dans les comptes consolidés et d'application conforme aux principes groupe par les entités consolidées par l'AFD.

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées pour la préparation des états financiers de l'Agence française de développement au 31 décembre 2009 sont indiquées ci-après.

2.2.1 Conversion des opérations en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle du groupe (en euros) au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas convertis sur la base du taux de change en vigueur à la date de l'opération initiale ; dans le second cas, ils sont évalués au cours de change à la date de clôture. Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « actifs financiers disponibles à la vente ».

2.2.2 Utilisation d'estimations

Certains montants comptabilisés dans les comptes consolidés exigent l'utilisation d'estimations émises à partir des informations disponibles. Ces estimations sont notamment utilisées lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers, des dépréciations et provisions.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- ✓ des dépréciations collectives calculées soit sur la base de pourcentages de l'encours déterminée à partir de la sinistralité historique, soit sur portefeuille homogène de contreparties déterminé à partir d'analyses quantitatives et qualitatives (étude de la sinistralité historique, analyse de la situation macro-économique et perte résiduelle estimée) ;
- ✓ de certains instruments financiers dont la valorisation est donnée soit à partir de modèles mathématiques complexes, soit d'actualisation de flux futurs.

2.2.3 Actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur valeur de marché. Par la suite, l'évaluation à la juste valeur retenue est le prix coté lorsque le titre est coté sur un marché actif. Les actifs et passifs financiers sont classés dans une des catégories suivantes :

✓ Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché qui, en règle générale, est le montant décaissé à l'origine (y compris les créances rattachées). Les prêts et créances sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet de dépréciation individuelle, dès lors qu'il existe une indication objective de l'existence d'un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt susceptible de générer une perte mesurable. Ces dépréciations sont déterminées par comparaison entre la valeur actualisée des flux futurs et la valeur comptable. L'effet de la désactualisation de la dépréciation est enregistré en produit net bancaire.

✓ Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Cette rubrique comprend principalement les participations dans les entités de capital-Investissement dans lesquelles Proparco détient une influence notable ; elles sont valorisées à la juste valeur au moyen d'états financiers (< 6 mois) transmis par les entités concernées. La juste valeur correspond, soit à une quote-part de l'actif net réévalué avec possibilité de décote, soit au cours de bourse si la société est cotée, et retraitement des mouvements intervenus entre la date de l'état financier et la date de clôture.

Ce poste comprend, pour une moindre mesure, les instruments dérivés utilisés dans le cadre de couverture économique, mais qui ne répondent pas à la définition de la comptabilité de couverture selon la norme IAS 39.

Le montant comptabilisé initialement au bilan pour un dérivé évalué à la juste valeur correspond à la contrepartie donnée ou reçue en échange (prime d'une option ou la soulte encaissée). Les valorisations ultérieures sont généralement réalisées sur la base de l'actualisation de flux futurs à partir d'une courbe zéro coupon.

Ces actifs et passifs sont valorisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. La variation de juste valeur figure au compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur ».

✓ Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Cette catégorie comprend les titres à revenu et maturité fixes, que l'AFD a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance.

Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes. Les titres sont dépréciés par contrepartie du compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'événements intervenus depuis l'acquisition. Les coupons courus non échus sont inclus dans la valeur bilanciale en IFRS.

✓ Actifs financiers disponibles à la vente

Cette catégorie correspond aux actifs financiers détenus pour une durée indéterminée que l'Agence peut être amenée à céder à tout moment. Par défaut, ce sont les actifs financiers qui ne sont pas classés dans l'une des deux catégories précédentes. Les titres de participation détenus par l'AFD sont classés dans cette catégorie.

Ces actifs financiers sont évalués initialement à leur juste valeur. La juste valeur retenue est le cours de bourse lorsque le titre est coté sur un marché actif et la quote-part de situation nette pondérée d'une décote d'incertitude en l'absence de marché d'actif. Les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres.

Les titres disponibles à la vente sont dépréciés par contrepartie du compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'événements intervenus depuis l'acquisition.

✓ Dettes

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées initialement à leur valeur d'émission nette de frais puis sont évaluées à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les primes de remboursement (différences entre le prix de remboursement et le nominal du titre) et les primes d'émission positives ou négatives (différence entre le prix d'émission et le nominal du titre) sont étalées de manière actuarielle sur la durée de vie des emprunts.

✓ Instruments financiers dérivés qualifiés de couverture

L'AFD applique la comptabilité de couverture de juste valeur définie par la norme IAS 39. Il s'agit d'une couverture des variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif inscrit au bilan. Les variations de juste valeur de l'élément couvert sont enregistrées en résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la variation de juste valeur des instruments de couverture.

Les swaps de taux, et les Cross Currency swap (taux fixe et taux variable) sont mis en place par l'AFD afin de se prémunir contre le risque de taux et le risque de change.

La comptabilité de couverture est applicable si l'efficacité de la relation de couverture est démontrée et si le rapport entre les variations effectives de valeur de l'élément de couverture et de l'élément couvert est compris entre 80 % et 125 %.

La réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'un actif ou d'un passif identifiés, soit dans le poste « écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

Si la couverture ne répond plus aux critères d'efficacité définis par la norme IAS 39, les dérivés de couverture sont transférés en « actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « passifs financiers à la juste valeur par résultat » et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.

2.2.4 Engagements de rachat sur intérêts minoritaires

En 2008, le groupe a consenti aux actionnaires minoritaires de Proparco, filiale consolidée par intégration globale, des engagements de rachat de leurs participations pour un montant global de 211 M€. En 2009, le montant de l'engagement s'élève à 207 M€.

Les options sont exerçables par les minoritaires pendant 5 ans (soit jusqu'en 2018) après une période de blocage de 5 ans (de 2008 à 2013).

Le prix d'exercice est défini contractuellement : actif net réévalué en date d'exercice.

Ces engagements de rachat optionnels sont traités comptablement comme suit en 2009 :

- ✓ en application des dispositions de la norme IAS 32, le Groupe a enregistré une dette au titre des options de vente attribuées aux actionnaires. Ce passif de 62,5 M€ est comptabilisé initialement pour la valeur actualisée prix d'exercice estimé à la date d'exercice, classé en « autres passifs » ;
- ✓ en conséquence, la contrepartie de ce passif, est enregistrée en diminution des « intérêts minoritaires » pour 52,9 M€, soit la quote-part de la situation nette de Proparco valorisée au 31/12/2009 et le solde vient en diminution des « réserves consolidées – Part du Groupe », soit 9,5 M€ ;
- ✓ si le rachat est effectué, le passif sera dénoué par le décaissement de trésorerie lié à l'acquisition des intérêts des minoritaires. En revanche, à l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, le passif est annulé, en contrepartie des intérêts minoritaires et les réserves consolidées en part du Groupe.

2.2.5 Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan de l'Agence comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles. Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacements à intervalles réguliers et ayant des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a ainsi été retenue pour l'immeuble du siège.

Les durées d'amortissement ont été estimées en fonction de la durée d'utilité des différents composants :

	Intitulé	Durée d'amortissement
1.	Terrain	Non amortissable
2.	Gros – œuvre	40 ans
3.	Clos, couvert	20 ans
4.	Lots techniques, Agencements et Aménagements	15 ans
5.	Aménagements divers	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations corporelles, elles sont amorties suivant le mode linéaire :

- ✓ les immeubles de bureau situés outre-mer le sont sur 15 ans,
- ✓ les immeubles de logement sont amortis sur 15 ans,
- ✓ les agencements, aménagements et mobiliers sont amortis sur 5 ou 10 ans,
- ✓ les matériels et véhicules sur 2 à 5 ans.

Concernant les immobilisations incorporelles, les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 5 ans pour les progiciels de gestion et 2 ans pour les outils bureautiques.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie économique attendue du bien, la valeur résiduelle du bien étant déduite de la base amortissable. À chaque date de clôture, les immobilisations sont évaluées à leur coût amorti (coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur) et le cas échéant, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'un ajustement comptable.

2.2.6 Provisions

Des provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation du fait d'évènements passés et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

✓ Provisions sur en-cours souverains

Les prêts souverains, c'est-à-dire accordés aux États ou avec leur aval, font l'objet d'un provisionnement selon un mode convenu avec l'État français. Depuis le 1er juillet 2009 les nouveaux accords prévoient la constitution de provisions mutualisées dont le montant est abondé par l'État.

Ces provisions ne sont donc pas liées à une analyse du risque de crédit mais traduisent l'engagement de l'AFD de reverser à l'État dans le cadre d'opération de traitement de dette les provisions ainsi constituées. La dotation nette de reprise de provision et les reversements en faveur de l'État sont enregistrés dans le Produit Net Bancaire.

✓ Provision pour risques filiales

Elle est destinée notamment à couvrir le coût pour l'AFD de la reprise et de la liquidation de la Soderag, qui a été décidée en 1998, et le risque de perte pour l'AFD sur les prêts qu'elle a consentis à la Sodema, la Sodeg et la Sofideg pour racheter le portefeuille de la Soderag.

✓ Provision pour engagements sociaux

Avantages postérieurs à l'emploi

➤ **Régimes à prestations définies**

✓ Les engagements de retraite et de préretraite

Les engagements immédiats de retraite et préretraite sont entièrement externalisés chez un assureur.

Les engagements différés de retraite et préretraite sont conservés par l'AFD et couverts par des contrats d'assurance spécifique. Ils ont été évalués conformément aux dispositions des contrats conclus entre l'AFD et l'assureur :

Taux d'actualisation4,16 %

Ce taux d'actualisation a été fixé contractuellement entre l'AFD et l'assureur et par conséquent n'évoluera pas dans le temps.

Âge de départ en retraite :62 ans

Taux de croissance annuelle des salaires : 3,5 %

✓ Indemnités de fin de carrière et financement du régime de frais de santé

L'AFD octroie à ses salariés des indemnités de fin de carrière (IFC). Elle participe également au financement du régime de frais de santé de ses retraités.

Les hypothèses retenues pour les évaluations sont les suivantes :

Taux d'actualisation.....5,00 %

Taux de croissance annuelle des salaires..... 3,5 %

Âge de départ en retraite 62 ans

Tables de mortalités TGH 05 / TGF 05

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements (indemnité de fin de carrière, financement du régime des frais de santé et des retraites) font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. Le montant des engagements provisionnés est déterminé selon la méthode des unités de crédit projetées.

À chaque arrêté, une revalorisation des engagements de retraite portés par l'AFD est faite et comparée avec la valeur des contrats d'assurance.

Selon la possibilité offerte par la norme IAS 19, l'AFD a opté pour la méthode du corridor, applicable aux régimes postérieurs à l'emploi.

Les écarts actuariels font l'objet d'un amortissement différé et ne sont pas reconnus immédiatement en résultat.

Les dotations aux provisions comptabilisées au 31 décembre 2009 représentent 3 558 K€ et sont enregistrées en frais de personnel.

➤ ***Autres avantages à long terme***

L'AFD octroie à ses salariés des primes de médailles du travail.

L'évolution des engagements au cours de l'exercice 2009 est présentée dans le tableau ci-dessous :

<i>en milliers d'euros</i>	Retraite	Mutuelle des retraités	IFC	Médaille du travail
Variation de la valeur actualisée de l'obligation				
Valeur actualisée de l'obligation au 01/01	175 751	35 047	9 041	514
Coût financier	6 051	1 983	513	28
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 962	1 009	584	44
Coût des services passés				
Prestations payées	-12 646	-1 284	-622	-68
Pertes (gains) actuariels	-3 357	3 089	839	14
Evolution de périmètre entre AFD et IEDOM	-3 993			
Valeurs actualisée de l'obligation au 31/12	164 768	39 844	10 355	532
Variation de la valeur des actifs du régime				
Juste valeur des actifs au 01/01	175 751			
Rendement attendu des actifs	7 145			
Prestations payées	-12 646			
Pertes (gains) actuariels	-1 334			
Evolution de périmètre entre AFD et IEDOM	-3 993			
Juste valeur des actifs au 31/12	164 923			
Limites du corridor				
Gains (pertes) actuariels non reconnus au 01/01	0	7 161	1 441	0
Limites du corridor au 01/01	17 176	3 505	904	51
Gains (pertes) actuariels générés dans l'exercice	2 023	-3 089	-839	-14
(Gains) pertes actuariels reconnus		-430	-63	14
Gains (pertes) actuariels non reconnus au 31/12	2 023	3 642	539	0
Montant reconnu au bilan au 31/12				
Valeur actualisée de l'obligation financée	164 768			
Valeur actualisée de l'obligation non financée		39 844	10 355	532
Situation nette	-155			
Gains (pertes) actuariels non reconnus	2 023	3 642	539	
Situation nette				
Provision au bilan	1 868	43 486	10 894	532
Montant reconnu dans le compte de résultat au 31/12				
Coût des services rendus en 2009	2 962	1 009	584	44
Coût financier sur 2009	6 051	1 983	513	28
perles (gains) actuarielles reconnues	0	-430	-63	14
Rendement attendu des actifs du régime	-7 145			
Coût des services reconnus				
Charge comptabilisée	1 868	2 562	1 034	86
Réconciliation du passif net entre ouverture et clôture				
Passif au 01/01	0	42 207	10 482	514
Charge comptabilisée	1 868	2 562	1 034	86
Cotisations payées				
Prestations payées par l'employeur		-1 284	-622	-68
Passif net au 31/12	1 868	43 485	10 894	532

Les prévisions d'engagements au 31 décembre 2009 sont les suivantes:

Dette actuarielle au 31/12/2009	164 768	39 844	10 355	532
Coût des services rendus en 2010	2 506	1 247	696	53
Coût financier sur 2010	5 483	2 055	534	27
Prestations à verser en 2010 / transfert des capitaux constitutifs au titre des départs en 2010	-21 789	-1 244	-676	-73
Dette estimée au 31/12/2010	150 968	41 902	10 909	539

2.2.7 Dépréciations de prêts et créances

Les dépréciations de prêts et créances sont constatées dès lors que des éléments probants démontrent qu'un prêt ou une créance, ou un portefeuille de prêts, subit une perte de valeur. Les dépréciations sont donc calculées sur base individuelle.

✓ Dépréciations individuelles

Les prêts pour lesquels le système de cotation met en évidence des risques avérés (même en l'absence d'impayés), font l'objet d'une analyse au cas par cas, afin de constituer une dépréciation individuelle. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable du prêt (encours en capital augmenté des intérêts impayés et des intérêts non échus) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif. Le taux de récupération des échéances futures est déterminé par le comité des risques et les éventuelles garanties sont positionnées par défaut en dernière échéance. Les garanties comprennent des hypothèques sur terrains et constructions, des cautions, avals et nantisements.

✓ Dépréciations collectives

Les créances dépréciées sur base collective sont l'ensemble des prêts non souverains du groupe dans les pays étrangers non dépréciés sur base individuelle.

L'AFD constitue des dépréciations sur « portefeuille homogène » pour les secteurs financier privé et public, ainsi que les secteurs eau-électricité et transport, dont le montant et l'évolution sont déterminés sur la base d'analyses qualitatives et quantitatives (Cf. § 2.2.2 Utilisation d'estimation). Il est à noter que pour Proparco un seul portefeuille financier est identifié, ainsi que deux portefeuilles « entreprises » (télécom, énergie). L'encours résiduel a fait l'objet d'une dépréciation sur la base d'une sinistralité historique, toutes causes confondues, sur des classes d'actifs obtenues par secteur et par classes de pays.

2.2.8 Dettes subordonnées

En 1998, une convention a été conclue avec l'État aux termes de laquelle une partie (886,5 millions d'euros) de la dette de l'AFD vis-à-vis du Trésor, correspondant aux tirages effectués entre le 1^{er} janvier 1990 et le 31 décembre 1997, a été transformée en dette subordonnée. Cette convention prévoit également le réaménagement global de l'échéancier de cette dette sur 20 ans dont 10 ans de différé, et l'inscription en dette subordonnée de toute nouvelle tranche d'emprunt à partir du 1^{er} janvier 1998.

2.2.9 Les impôts différés

Pour l'établissement des comptes consolidés, le calcul des impôts différés est effectué société par société, en respectant la règle de symétrie, suivant la méthode du report variable. Cette méthode a été appliquée sur les différences temporelles existant, au niveau de chaque société, entre le résultat fiscal et le résultat comptable, ainsi que sur les retraitements pratiqués en consolidation.

2.2.10 Information sectorielle

Depuis le 1^{er} janvier 2009, en application de la norme IFRS 8 *Secteurs opérationnels*, l'AFD identifie et présente un seul secteur opérationnel correspondant à son activité de prêts et subventions, basé sur l'information transmise en interne au Directeur Général qui est le principal décideur opérationnel de l'AFD.

Cette activité de prêts et subventions correspond au principal métier du groupe dans le cadre de sa mission de service public de financement de l'aide au développement.

2.2.11 Principes du tableau de flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie analyse l'évolution de la trésorerie provenant des opérations d'exploitation, d'investissement et de financement, entre deux exercices.

Le tableau des flux de trésorerie de l'Agence française de développement est présenté selon la recommandation 2004-R-03 du Conseil national de la comptabilité, relative au format des documents de synthèse des entreprises relevant du Comité de réglementation bancaire et financière.

Il est établi selon la méthode indirecte, le résultat de l'exercice est retraité des éléments non monétaires : dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, dotations nettes aux provisions, autres mouvements sans décaissement de trésorerie, comme les charges à payer et les produits à recevoir.

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation, d'investissement et de financement sont déterminés par différence entre les postes des comptes annuels de l'exercice précédent et de l'exercice en cours.

Les opérations sur les capitaux propres (hors résultat) sont neutres.

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue à la Banque de France et chez les établissements de crédit.

3. Notes annexes relatives aux états financiers au 31 décembre 2009

3.1 Notes relatives au Bilan

Note 1 – Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2009 IFRS			31/12/2008 IFRS		
	Actif	Passif	Notionnel/ Encours	Actif	Passif	Notionnel/ Encours
Instruments dérivés de taux d'intérêt	6 086	7 119	989 337	8 779	5 129	1 249 119
Instruments dérivés de change	37 376	29 814	773 324	30 865	31 920	505 133
Actifs/Passifs désignés à la juste valeur sur option	14 863		25 000	26 919		25 000
Titres à la juste valeur par résultat	23 831		20 889	30 935		22 617
Total	82 156	36 933		97 498	37 049	

Note 2 – Instruments financiers dérivés de couverture

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2009 IFRS			31/12/2008 IFRS		
	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel
Couverture de juste valeur						
Instruments dérivés de taux d'intérêt	165 600	170 071	5 067 245	111 428	114 631	4 949 229
Instruments dérivés de taux et de change (swaps de devises)	250 647	254 585	4 437 204	303 665	197 842	2 332 926
Total	416 247	424 657		415 093	312 473	

Note 3 – Investissements financiers

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2009 IFRS	31/12/2008 IFRS
Actifs financiers disponibles à la vente		
Effets publics et valeurs assimilées	73 093	76 221
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 355	
Participations dans les entreprises liées		
Participations et autres titres détenus à LT	392 922	275 128
<i>Dont OPCVM</i>	<i>40 581</i>	
Sous-total	476 370	351 349
Ajustements de juste valeur des titres couverts par des instruments dérivés de couverture		
Dépréciation	-29 641	-34 343
Total des Actifs financiers disponibles à la vente	446 729	317 006
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Effets publics et valeurs assimilées	559 421	547 518
Obligations et autres titres à revenu fixe	95 002	34 904
Sous-total	654 423	582 422
Dépréciation		
Total des Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	654 423	582 422
Total des investissements financiers	1 101 152	899 428

Note 4 – Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2009		31/12/2008	
	IFRS		IFRS	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Prêts aux établissements de crédit		2 709 347		2 457 229
Encours sains		2 684 040		2 431 021
Encours dépréciés		25 307		26 208
Dépréciations		-56 026		-44 730
Dépréciation sur créances individualisées		-13 954		-12 430
Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes		-42 072		-32 300
Créances rattachées		15 709		16 557
Ajustements de la valeur des prêts couverts par des instruments financiers à terme		19 213		16 360
Sous-total		2 688 243		2 445 416
Prêts à la clientèle		8 637 921		9 163 577
Encours sains		8 057 091		8 284 639
Encours dépréciés		580 830		878 938
Dépréciations		-412 514		-490 608
Dépréciation sur créances individualisées		-335 048		-414 643
Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes		-77 466		-75 965
Créances rattachées		27 527		30 753
Ajustements de la valeur des prêts couverts par des instruments financiers à terme		65 901		60 426
Sous-total		8 318 835		8 764 148
Total des prêts		11 007 078		11 209 564
Autres créances				
Dépôts (trésorerie disponible) auprès des établissements de crédit	466 627	410 000	505 954	100 000
Créances rattachées	199	1 637	773	1 620
Total des autres créances	466 826	411 637	506 727	101 620
Total prêts et autres créances	466 826	11 418 715	506 727	11 311 184

La juste valeur des garanties prises en compte pour le calcul des dépréciations individuelles s'élève à 16 513 milliers d'euros (39 162 milliers d'euros au 31 décembre 2008).

Note 5 – Comptes de régularisation et actifs divers

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2009		31/12/2008	
	IFRS		IFRS	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Financements Trésor		407 536		459 912
Fonds publics affectés		221 748		120 604
Autres actifs et passifs	135 530	525 179	109 716	541 431
Compte créditeur État français		100 288		1 152 496
Total des comptes de régularisation et actifs/passifs divers	135 530	1 254 751	109 716	2 274 443

Note 6 – Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>en milliers d'euros</i>	Immobilisations				Total
	corporelles			incorporelles	
	Terrains & aménagements	Constructions & aménagements	Autres		
Valeur brute					
Au 1 ^{er} janvier 2009	68 954	101 518	38 585	57 141	266 198
Acquisitions	195	3 103	6 851	4 326	14 475
Cessions/Sorties	-11	-182	-1 909	-834	-2 936
Autres mouvements		6	-6		0
Changement périmètre					0
Au 31 décembre 2009	69 138	104 445	43 521	60 633	277 737
Amortissements					
Au 1 ^{er} janvier 2009	1 833	71 970	29 584	41 022	144 409
Dotations	127	4 340	2 668	5 753	12 888
Reprises	-9	-166	-1 873	-834	-2 882
Autres mouvements					0
Changement périmètre					0
Au 31 décembre 2009	1 951	76 144	30 379	45 941	154 415
Valeur nette	67 187	28 301	13 142	14 692	123 322

Note 7 – Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle et dettes représentées par un titre

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2009 IFRS	31/12/2008 IFRS
Dettes envers les établissements de crédit		
Dettes à vue	78 756	162 138
Dettes à terme	9 119	147 130
Dettes rattachées	39	236
Total des dettes envers les établissements de crédit	87 914	309 504
Dettes envers la clientèle		
Comptes créditeurs de la clientèle	4 479	5 224
Dettes rattachées	23	37
Total des dettes envers la clientèle	4 502	5 261
Dettes représentées par un titre		
Titres du marché interbancaire		197 183
Emprunts obligataires	5 750 266	4 371 310
Dettes rattachées	117 969	94 679
Ajustements de la valeur des dettes représentées par un titre couvert par des instruments dérivés	187 257	188 919
Total des dettes représentées par un titre	6 055 492	4 852 091

En 2009, l'AFD a émis 6 emprunts aux conditions suivantes :

- ✓ 1 milliard USD (soit 694 M€¹) aux taux de 1,75 % échéance 2011
- ✓ 1,25 milliard USD (soit 868 M€¹) aux taux de 2,25 % échéance 2012
- ✓ 100 millions CHF (soit 67 M€¹) aux taux de 2,80 % échéance 2018
- ✓ 2,2 milliards THB (soit 46 M€¹) aux taux de 3,40 % échéance 2012
- ✓ 1,8 milliard THB (soit 37 M€¹) au taux de 4,60 % échéance 2016
- ✓ 70 millions EUR au taux de 3,015 % échéance 2013

1/ Contrevaleur en euros au 31 décembre 2009.

Note 8 – Juste valeur des actifs et passifs financiers

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2009		31/12/2008	
	IFRS		IFRS	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs/Passifs				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	82 156	82 156	97 498	97 498
Actifs financiers disponibles à la vente	446 729	446 729	317 006	317 006
Prêts et créances	11 885 541	11 980 483	11 817 911	11 878 802
Placement détenus jusqu'à leur échéance	654 423	654 423	582 422	582 422
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	36 933	36 933	37 049	37 049
Passif financiers évalués au cout amorti	9 459 290	8 862 474	8 482 646	7 908 882

Note 9 – Actifs et Passifs financiers évalués à la Juste Valeur

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2009			31/12/2008		
	IFRS			IFRS		
	Niveau 1	Niveau 2	Total	Niveau 1	Niveau 2	Total
Actifs/Passifs						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		82 156	82 156		97 498	97 498
Instruments dérivés de couverture (Actif)		416 247	416 247		415 093	415 093
Actifs financiers disponibles à la vente	131 257	315 472	446 729	80 307	236 699	317 006
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat		36 933	36 933		37 049	37 049
Instruments dérivés de couverture (Passif)	0	424 657	424 657		312 473	312 473

La juste valeur de l'actif ou du passif financier correspond au cours coté lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (Niveau 1). En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée à partir de la valeur de marché d'un instrument comparable ou par actualisation des flux futurs (Niveau 2).

Note 10 – Provisions et dépréciations

en milliers d'euros

Provisions	31/12/2008	Dotations	Reprises disponibles	Reprises utilisées	Écart de change	Reclassement	31/12/2009
Provision pour charges - Prêts souverains (1)	321 873	29 990	9 751	2 377	-402	-408	338 925
Risque-pays AFD - convention AFD/ Proparco	2 383	1 592	3 248		-180		547
Reste à verser sur créances douteuses	0	12					12
Provisions sur garanties données douteuses	2 635	259	0				2 894
Provisions collectives sur garantie donnée	3 289	3 629	3 355		-52		3 511
Autres fonds de garantie	242	1 007	126		46		1 169
Risques filiales DOM	40 913	208	3 988				37 133
Risque divers Soderag	11 631	38	121				11 548
Risque divers Fisea	0	315					315
Risque divers Sogefom	3 207	1 701	1 699				3 209
Provision pour contribution en faveur de l'aide au développement (1)	252						252
Risques divers	10 523	550	209		-9		10 855
Pertes de change (1)	902	115					1 017
Provision pour frais administratifs (1)	1 977	1 903	400				3 480
Charges de personnel (1)	63 676	4 809					68 485
Total	463 503	46 128	22 897	2 377	-597	-408	483 352

Dépréciations d'actifs	31/12/2008	Dotations	Reprises disponibles (2)	Reprises utilisées	Écart de change	Reclassement	31/12/2009
Établissements de crédit	12 430	2 423	851		-73	25	13 954
Crédits à la clientèle et autres créances	417 335	67 607	145 815	1 978	39	383	337 571
Groupe d'actifs homogènes	108 265	26 662	14 879		-510		119 538
Actifs disponibles à la vente	34 344	623	4 426	900			29 641
Total	572 374	97 315	165 971	2 878	-544	408	500 704

(1) Ces provisions ne figurent pas dans le poste « Coût du risque »

(2) Dont 1 407 milliers d'euros au titre de la désactualisation, répartis entre établissements de crédit (9 k€) et clientèle (1 398 k€).

Note 11 – Tableau de variation des capitaux propres

La variation de capitaux propres est présentée dans les états financiers, tableau de passage des capitaux propres du 31 décembre 2007 au 31 décembre 2009.

3.2 Notes relatives au Compte de résultat

Note 12 – Produits et charges par catégorie comptable

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
	IFRS	IFRS
Produits d'intérêts	876 747	757 529
Trésorerie et compte à vue auprès de banques centrales	4 175	10 895
Actifs financiers disponibles à la vente	27 517	27 623
Prêts et créances	504 087	359 418
Placements détenus jusqu'à leur échéance	11 025	11 308
Dérivés	329 943	348 285
Charges d'intérêts	592 664	613 067
Dépôts de banques centrales	5 006	5 019
Passifs financiers évalués au cout amorti	323 961	238 300
Dérivés	263 697	369 748
Produits de dividende (sur actif disponible à la vente)	6 562	6 260
Produits d'honoraire et de commissions	41 186	34 166
Charges d'honoraires et de commissions	690	821
Profit net (perte nette) sur actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur par le compte de résultat	14 633	21 033
Actifs financiers disponibles à la vente (produit net de cession)	14 633	21 033
Profit net (perte nette) sur actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat	-13 165	-59 922
Profit net (perte nette) résultant de la comptabilité de couverture	2 815	-7 382
Écart de change	-10 260	43 663
Profit net (perte nette) sur la sortie d'actifs autres que ceux détenus en vue de la vente	55	-294
Coût du risque	-5 782	15 693
Autres produits opérationnels	183 324	188 720
Autres charges opérationnelles	8 296	11 394
Total charges et produits financiers & opérationnels	494 465	374 184
Charges administratives	227 816	192 311
Amortissements	12 888	12 878
Quote part de résultat dans les entreprises mises en équivalence	5 490	7 517
Résultat avant impôt	259 251	176 512

Note 13 - Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2009 IFRS	31/12/2008 IFRS
Variation de juste valeur sur prêts	30 392	156 587
Variation de juste valeur sur prêts (option juste valeur)	-12 057	1 919
Variation de juste valeur des dérivés de couverture associés aux actifs financiers	-38 892	-152 342
Variation de juste valeur sur emprunts	123 005	-288 395
Variation de juste valeur des dettes subordonnées	-14 681	-57 758
Variation de juste valeur des dérivés de couverture associés aux passifs financiers	-97 009	334 525
Variation de juste valeur des dérivés à la juste valeur par résultat	4 268	-51 172
Variation de juste valeur des fonds d'investissement en option juste valeur par résultat	-5 376	-10 669
Total	-10 350	-67 305

Note 14 – Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2009 IFRS	31/12/2008 IFRS
Revenus des titres	6 562	6 260
Plus values de cession	11 396	21 517
Moins values de cession	-3 383	-383
Dotations aux dépréciations	-524	-1 253
Reprises de dépréciations	5 189	1 802
Total	19 240	27 943

Note 15 – Produits des autres activités

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2009 IFRS	31/12/2008 IFRS
Bonifications et garantie de change sur intérêts d'emprunts	158 098	152 692
Autres produits	25 226	79 821
Total	183 324	232 513

Les bonifications, sur prêts et emprunts, sont versées par l'État pour ramener le coût de la ressource aux taux garantis ou pour diminuer le coût du prêt pour l'emprunteur

Note 16 - Charges générales d'exploitation – Frais de personnel – Effectif

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2009 IFRS	31/12/2008 IFRS
Charges de personnel		
Salaires et traitements	96 584	113 537
Cotisations (régimes à prestations définies)	13	3 939
Charges sociales	39 753	31 908
Intéressement	5 338	4 314
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	7 165	6 043
Divers	4 810	-24 754
Refacturation personnel institut	-13 547	-13 405
Total	140 116	121 582

Note 17 – Coût du risque

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2009 IFRS			31/12/2008 IFRS
	Dotations	Reprises	Total	
Provisions et dépréciations collectives	36 200	27 608	-8 592	-23 639
Dépréciations individuelles créances non souveraines	50 217	57 842	7 625	40 795
Pertes sur créances irrécouvrables en capital	4 824	9	-4 815	-1 463
Total	91 241	85 459	-5 782	15 693

Note 18 – Mise en équivalence

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2009 IFRS		31/12/2008 IFRS	
	<i>Bilan</i>	<i>Résultat</i>	<i>Bilan</i>	<i>Résultat</i>
Impacts				
SIC	50 851	1 854	52 246	2 069
Simar	9 755	1 017	8 738	1 083
Socredo	87 172	2 619	86 759	4 365
Total	147 778	5 490	147 743	7 517

Note 19 – Impôts sur les sociétés

Seuls les revenus fonciers et le résultat de l'activité de représentation d'établissements de crédit métropolitains dans les DOM et les collectivités du Pacifique est soumise à l'impôt sur les sociétés chez l'AFD. La Proparco est normalement fiscalisée. La Soderag n'est imposée à l'I/S que sur une partie de son activité.

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2009 IFRS	31/12/2008 IFRS
Impôts sur les bénéfices	-7 633	-1 940
Impôts exigibles	-9 052	-8 225
Impôts différés	1 419	6 285

Situation fiscale latente

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2009 IFRS	31/12/2008 IFRS
Résultat net	251 618	174 572
Impôts sur les bénéfices	-7 633	-1 940
Résultat avant impôts	259 251	176 512
Charge d'impôt théorique totale 34.43% (A)	-87 382	-57 374
Elément en rapprochement		
Plus-values et résultats taxés aux taux réduits ou exonérés		
Fiscalité AFD	78 523	49 233
Incidence sur l'impôt sur les sociétés de la consommation (ou création) de déficits reportables	1 226	6 201
Total des éléments en rapprochement (B)	79 749	55 434
Charges nette d'impôt comptabilisée (A) + (B)	-7 633	-1 940

3.3 Information sur les risques

3.3.1 Risque de crédit

Le système de surveillance des risques de crédit du Groupe de l'AFD est placé sous la responsabilité de la division des Risques et de la Gestion de bilan (DRB) du **département Finances et Risques (DFR)**, dont les attributions sont :

- ✓ surveillance des grands risques souverains et non souverains du Groupe,
- ✓ fixation et suivi, pour les risques non souverains, de limites de contreparties,
- ✓ fixation et suivi, pour les risques souverains, d'indicateurs de risque,
- ✓ cotation des risques (entreprises, établissements de crédits, collectivités...),
- ✓ suivi de la couverture des risques (garanties, dépréciations),
- ✓ élaboration de la grille de classification du risque pays du Groupe et détermination pour le Groupe des taux de provisionnement collectif sur portefeuilles homogènes sains,
- ✓ surveillance des impayés et intervention sur les financements compromis,

Risques dans les pays étrangers

Les risques de crédit du Groupe dans les pays étrangers sont portés par l'AFD et par sa filiale Proparco. Leur surveillance s'articule autour :

- ✓ **d'une première cotation lors de l'instruction des projets**

DFR/DRB à l'AFD et la division des engagements (DEN) de Proparco mènent, de façon distincte et autonome, une analyse des risques et formule une seconde opinion indépendante des services opérationnels pour chacun des projets, au niveau d'un Comité des financements, pour l'AFD, et d'un Comité des projets, pour Proparco.

- ✓ **d'un suivi et d'une cotation, par les services opérationnels, des contreparties**

La première cotation des contreparties étant assurée par les divisions DRB à l'AFD et la DEN pour Proparco, celles-ci en assure la surveillance lors de la mise à jour semestrielle réalisée par les équipes opérationnelles.

La diversité des missions confiées au Groupe amène à segmenter les risques sur prêts encourus en diverses catégories.

Certains prêts pour compte propre sont hors risque pour le Groupe ; il s'agit :

- ✓ des prêts remis (remises de dettes décidées par le Gouvernement français : 1979 CNUCED, 1989 Dakar 1, 1994 Dakar 2),
- ✓ des prêts garantis par l'État français : il s'agit pour l'essentiel de concours d'aide budgétaire globale.

Dans les concours aux risques du Groupe, on distingue :

- ✓ les prêts souverains, octroyés à un État étranger ou bénéficiant de la garantie d'un État étranger. Ces concours peuvent être éligibles aux traitements de dettes décidés en Club de Paris,
- ✓ les prêts non souverains octroyés à des entreprises du secteur privé ou du secteur public qui ne bénéficient pas de la garantie d'un État étranger. Ces concours ne sont théoriquement pas éligibles en Club de Paris.

La gestion des risques par l'AFD est fonction de la nature de ces risques :

- ✓ Pour les **concours souverains**, le flux régulier de projets crée une situation où, simultanément, un État contracte de nouveaux prêts dans le même temps qu'il rembourse de nombreux prêts anciens. L'AFD a arrêté un dispositif de sanction en cas d'impayés.

- ✓ Pour les **concours non souverains**, le Groupe peut suspendre les engagements et versements en cas de non-respect par l'emprunteur de ses obligations contractuelles. Tout nouveau concours est de plus conditionné au respect des obligations antérieures et à l'appréciation de la situation financière. Par ailleurs, des limites à la prise de risques sur concours non souverains par bénéficiaire sont fixées dans le cadre des systèmes de limites opérationnelles. De plus les établissements financiers et les entreprises, avec lesquels le groupe de l'AFD entretient ou envisage des relations financières, font l'objet d'une évaluation globale de la qualité du risque qu'ils représentent. Un système centralisé et permanent d'évaluation des risques de crédit non souverains du groupe, dont les méthodes et les outils ont été remaniés en 2007, contribue par ailleurs à la mesure et à la surveillance des risques.

Ce système constitue également une aide à la décision pour la détermination des **dépréciations individuelles** sur encours. Les contreparties pour lesquelles le système de cotation met en évidence des risques notables sont déclassées en douteux et font l'objet d'une dépréciation partielle ou totale dont le taux est fixé par le Comité des risques. Les restes à verser pour ces concours sont examinés au cas par cas et font l'objet le cas échéant d'une dépréciation au même taux. Les créances dépréciées comprennent également celles caractérisées comme douteuses au sens de la réglementation bancaire (impayés supérieurs à 3, 6 ou 9 mois selon la nature de la créance).

Conformément à la réglementation bancaire, le Groupe AFD évalue par ailleurs, selon ses règles propres, le risque sur ses encours sains :

- ✓ Pour les **prêts souverains**, les taux de provisions retenus découlent des conventions signées avec l'État dont les termes de l'accord ont été revus à compter du 1^{er} juillet 2009.
- ✓ Pour les **prêts non souverains**, le système repose depuis 2008 sur la constitution de provisions sur « portefeuilles homogènes » définis, « financier public », « financier privé » ainsi que les secteurs eau-électricité et transport pour l'AFD et « financier », « Télécom » et « Energie » pour Proparco, dont le montant et l'évolution sont déterminés sur la base d'analyse quantitatives et qualitatives. Pour l'encours résiduel, le provisionnement est basé sur une matrice de taux actualisée découlant de l'analyse de la sinistralité historique observée à travers le découpage en ensemble de portefeuilles homogènes selon la classe de risque pays et le secteur. Ces taux sont appliqués aux encours de prêts ainsi qu'aux garanties données. À cet effet la classification risque pays est revue par le Comité des risques avant chaque revue des dépréciations (semestrielle).

Risques dans l'Outre-mer

Dans l'Outre-mer, les risques de crédit du Groupe sont portés par la maison mère et par ses filiales :

- ✓ L'AFD octroie des prêts directs au secteur public (collectivités locales, établissements publics, sociétés d'économie mixte sur l'ensemble des géographies de l'Outre-mer). Elle assure également le financement des entreprises par le biais de l'intermédiation bancaire.
- ✓ Les risques de l'AFD portent essentiellement sur la Socredo, filiale détenue à 35% (Polynésie française), et la Sogefom, fonds de garantie intervenant dans les collectivités du Pacifique acquise en 2003, détenue à 58.69%.
- ✓ Proparco intervient dans l'Outre mer en prises de participation, en prêts participatifs, et depuis 2005 en refinancement bancaire (dont la Socredo et la BCI) et financements directs.

Le risque du Groupe sur cette zone est augmenté des risques liés à la prise de contrôle, à la demande de l'État, de la Soderag, société en liquidation.

La **surveillance des risques** sur cette zone est assurée par chacune des entités du Groupe, le Comité des risques et la division des Risques et de la Gestion de bilan (DRB) étant en charge du suivi des risques consolidés du Groupe :

- ✓ les risques de la maison-mère font l'objet, comme l'encours dans les pays étrangers, d'un suivi par le Comité des risques et d'une cotation, donnant lieu à des dépréciations d'actifs éventuelles ;
- ✓ les filiales bancaires disposent de leurs propres outils de suivi des risques de crédit conformes à la réglementation bancaire. Elles possèdent notamment un Comité des risques ;

- ✓ les risques liés à la reprise de la Soderag (recouvrement sur les prêts cédés aux filiales des Antilles-Guyane, couverture de la situation nette de la Soderag, procédures judiciaires en cours) font l'objet de provisions dont le montant est régulièrement évalué ;
- ✓ l'AFD assure la gestion de la Sogefom dans le cadre d'une convention réglementée et en suit par conséquent les risques.

Au total, l'encours brut consolidé aux risques du Groupe s'élève à 9,7 Md€ en 2009 (contre 8,4 Md€ en 2008), dont 6,7 Md€ dans les pays étrangers et 3,0 Md€ dans l'Outre-mer. Les risques de crédit du Groupe figurent surtout au niveau de la maison mère (8,2 Md€, soit 85 % de l'encours).

L'encours douteux du Groupe de l'AFD s'établit à 0,6 Md€ au 31 décembre 2009 (contre 1 Md€ en 2008), dont 0,2 Md€ d'encours douteux souverain et 0,4 Md€ d'encours douteux non souverain.

L'encours douteux est couvert par des dépréciations et des provisions à hauteur de 390 M€ soit un taux de couverture de 64%.

- ✓ Répartition des prêts non dépréciés en fonction des cotations (hors prêts remis et garantis par l'État)

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2009 IFRS	31/12/2008 IFRS
Prêts Souverains	3 406	2 682
Prêts Non Souverains	5 444	4 677
Cotation A (très bon risque)	1 089	905
Cotation B (risque bon à moyen)	2 440	2 547
Cotation C+ (risque passable)	1 476	896
Cotation C- (risque sensible)	397	284
Non coté	42	45

- ✓ Exposition maximale au risque de crédit

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2009 IFRS Valeur comptable	31/12/2008 IFRS Valeur comptable
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	82 156	97 498
Instruments dérivés de couverture	416 247	415 093
Actifs financiers disponibles à la vente	446 729	317 006
Prêts et créances	11 885 541	11 817 911
Placement détenus jusqu'à leur échéance	654 423	582 422
Autres actifs financiers		
Engagements fermes de prêts	4 230 998	3 770 573
Garanties financières	1 196 550	765 133
Autres		
Total	18 912 644	17 765 637

- ✓ Antériorité des impayés

L'antériorité des impayés non dépréciés sur prêts et créances s'analyse comme suit à la date de clôture :

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2009 IFRS	31/12/2008 IFRS
Inférieurs à 90 jours	71 778	98 033
Supérieurs à 90 jours et inférieurs à 180 jours	745	770
Supérieurs à 180 jours et inférieurs à 1 an	73 851	105 230
Supérieurs à 1 an	684 919	950 335

Les impayés proviennent principalement de créances souveraines pour lesquelles l'AFD bénéficie de la garantie de l'État français.

3.3.2 Risque de liquidité

La liquidité représente la capacité de l'établissement à financer l'augmentation des actifs et à faire face à ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. Ce risque est surveillé dans le cadre de la gestion de bilan, tant pour l'AFD que pour Proparco et sa filiale bancaire.

Le financement de l'AFD repose principalement sur des emprunts levés sur les marchés de capitaux internationaux sous forme d'emprunts publics ou de placements privés. L'AFD est potentiellement exposée à un risque de rareté des capitaux, pouvant se traduire par un surcoût de son financement, même si la qualité de sa signature tempère ce risque. Le risque est également atténué par les stratégies de financement qui visent, notamment, à la recherche d'une diversification de sources de financement. En outre, l'AFD s'est dotée d'un programme Euro Medium Term Notes (EMTN) d'un montant de 3 Mds EUR permettant de réaliser des opérations de financement avec des contraintes allégées d'information financière.

La prévention du risque de liquidité à court-terme s'appuie sur un dispositif comprenant des lignes de découvert autorisées pour un montant cumulé de 126 M EUR et un programme de certificats de dépôts d'un montant de 1 Md EUR. Le portefeuille de titres d'investissement, d'un montant de 550 M EUR, constitue également une réserve de liquidité mobilisable par des mises en pension.

Le dispositif de mesure et de suivi du risque de liquidité comprend à la fois les ratios réglementaires et des indicateurs internes.

Les différents indicateurs de mesure et de suivi du risque de liquidité mettent en évidence une exposition modérée au risque de liquidité.

Le tableau qui suit présente la maturité des passifs financiers au 31 décembre 2009, analyse basée sur les flux contractuels non actualisés.

Maturités résiduelles contractuelles	Inférieures à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	supérieures à 5 ans	Total cash-flow	Valeur comptable
Passif						
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	949	6 531	28 518	935	36 933	36 933
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	24 941	36 689	139 924	223 103	424 657	424 657
Passifs financiers évalués au coût amorti	0	537 205	4 499 829	4 422 256	9 459 290	9 459 290

3.3.3 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux se traduit par la sensibilité des résultats actuels ou futurs et de la valeur économique nette du bilan aux variations des taux sur les marchés financiers. Cette sensibilité peut provenir des écarts entre la structure des prêts et des emprunts (écarts en duration), et des conditions d'utilisation des fonds propres (placement de trésorerie, financement des prêts ou investissements) ainsi que des engagements pris hors bilan.

L'AFD ne court pas de risque de taux sur ses activités pour compte de l'État, ni sur les prêts financés par des emprunts bonifiés par l'État (mécanisme en vigueur jusqu'en 2004).

Les concours octroyés dans les États étrangers postérieurement à 2004 rentrent dans le cadre d'une gestion globale de taux, dont l'AFD supporte le risque. Il en va de même des concours accordés à Proparco et dans les collectivités d'Outre-mer. Plus précisément, le financement de l'AFD reposant majoritairement sur des ressources à taux révisables (emprunts de marché swapés à l'émission), les décaissements de prêts à taux fixe font l'objet d'une micro-couverture consistant à échanger le taux fixe du prêt contre un taux révisable et ainsi immuniser la marge nette d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt global de l'AFD est surveillé au moyen d'indicateurs d'équilibre des durations actif-passif, et de sensibilité. Sur la base des chiffres au 31 décembre 2009, l'impact sur le résultat 2009 d'une hausse de taux de 100 points base a été estimée à + 6,5 M€ (- 6,5 M€ pour une baisse de 100 points de base).

3.3.4 Risque de change

Le risque de change est le risque de perte sur les instruments financiers et sur la marge lié à une évolution défavorable des taux de change.

La politique générale de l'AFD consiste à couvrir systématiquement les prêts réalisés en devises étrangères par des opérations de cross-currency swaps permettant d'échanger les flux futurs en devises contre des flux futurs en euros. Les opérations de financement réalisées dans des devises autres que l'euro font également l'objet d'opérations de cross-currency swaps.

Le risque de taux de change peut être mesuré à partir d'une analyse de la sensibilité : une hausse du cours des devises contre l'euro de 10 % a un impact sur le résultat estimé à 7,3 millions d'euros (- 7,3 millions d'euros pour une baisse de 10 %), la sensibilité au cours des devises provenant principalement du dollar.

3.3.5 Risques de contrepartie

Le risque de contrepartie résulte du risque de défaillance de la contrepartie sur les échanges de taux et de devises contractés au titre de la gestion de la dette et de la trésorerie (pensions), et sur les placements de trésorerie et du portefeuille d'investissement. Il est le pendant, en gestion financière, du risque de crédit sur l'activité de prêts.

La gestion des risques de contreparties sur instruments financiers est assurée au moyen d'indicateurs sur les contreparties ainsi que de limites régulièrement actualisées.

Les risques de contreparties sont gérés dans le cadre de limites globales limitant, en risque équivalent AAA à un an, l'exposition à 500 M EUR par contrepartie et à 700 M EUR par groupe de contreparties. Des règles spécifiques régissent en outre le fonctionnement des différents portefeuilles.

Ces limites ont été respectées tout au long de l'année 2009.

3.3.6 Respect des ratios réglementaires

Tous les ratios réglementaires sont respectés par le groupe au 31 décembre 2009.

3.4 Informations complémentaires

3.4.1 Engagements

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2009 IFRS	31/12/2008 IFRS
<i>Engagements reçus</i>		
Engagements de garantie reçus de l'État français sur prêts	1 890 614	4 529 213
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	394 832	323 423
<i>dans le cadre de l'activité de crédit du Groupe</i>	<i>394 832</i>	<i>323 423</i>
<i>Engagements donnés</i>		
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	528 384	1 071 601
Engagements de financement en faveur de la clientèle	3 702 614	2 698 972
Engagements de garantie donnés d'ordre d'établissement de crédit	556 958	185 313
<i>dont l'activité du Fonds DOM</i>	<i>251 847</i>	
Engagements de garantie donnés d'ordre de la clientèle	639 592	579 820

A partir de 2009, les engagements reçus sont présentés hors opérations pour compte État.

Les engagements de financement donnés correspondent aux montants restant à verser au titre des conventions de prêts signés, avec la clientèle ou avec les établissements de crédit.

3.4.2 Participations détenues sur fonds gérés

L'AFD détient dans 29 sociétés, des participations sur fonds gérés (CIDOM, FAC, FIDES, FIDOM) ou sur des fonds apportés par l'État. Ces participations, suivies au coût d'acquisition, ne sont pas enregistrées au bilan. Souscrites pour le compte de l'État sur fonds publics mis à la disposition de l'AFD, ces participations ne sont pas prises en compte dans les pourcentages de contrôle et d'intérêt, et ne sont donc pas consolidées dans les comptes.

Origine des fonds	Nombre de participations	Valeur d'acquisition
Caisse d'investissement des DOM (CIDOM)	4	7 745
Fonds d'aide & de coopération (FAC)	1	457
Fonds d'investissement & de développement économique et social (FIDES)	5	642
Fonds d'investissement des DOM (FIDOM)	14	3 213
Autres ressources État	5	8 508
	29	20 565

3.4.3 Bilan FMI

Opérations pour le compte du FMI retraité en IFRS :

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
Actif		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 673 950	941 575
À vue	76 291	4 304
À terme	1 597 658	937 271
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Comptes de régularisation	85 292	107 050
Total de l'actif	1 759 242	1 048 625
Passif		
Dettes représentées par un titre	1 750 151	1 026 066
<i>Emprunts obligataires</i>	1 726 572	1 015 986
<i>Dont intérêts courus</i>	23 579	10 081
Comptes de régularisation et passifs divers	9 091	22 559
Total du passif	1 759 242	1 048 625

3.4.4 Informations sur les États ou territoires non coopératifs

Conformément à l'article L511-45 du code monétaire et financier (Modifié par la Loi n°2009-1674 du 30 décembre 2009) l'AFD publie des informations sur ses implantations dans les États ou territoires non coopératifs.

Le groupe AFD ne détient, au 31 décembre 2009, aucune implantation dans les États ou territoires non coopératifs.

3.4.5 Honoraires des commissaires aux comptes au 31 décembre 2009

Conformément au décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008, le groupe AFD présente le tableau des honoraires de commissariat aux comptes pour l'année 2009 de l'AFD et de ses filiales consolidées par intégration globale. Ont été pris en compte les honoraires mentionnés sur les lettres de mission. Ces honoraires sont facturés au titre du contrôle légal des comptes. Aucune mission au titre des conseils et prestations de service entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes n'a été réalisée pour cet exercice.

	<i>Honoraires - exercice 2009</i>
AFD	247 374
Proparco	87 470
Soderag	15 000
Sogefom	29 827
Fisea	6 500
Propasia	3 402

3.4.6 Évènements significatifs postérieurs au 31 décembre 2009

Aucun élément significatif, postérieur à la date du 31 décembre et qui n'aurait pas été pris en compte par l'établissement des comptes à cette date, n'est intervenu.